037-263700288-20230630-DELIB\_23\_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023 Affichage : 07/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



## Centre Communal d'Action Sociale Ville de Tours

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-48

## Séance du 30 juin 2023

Date de convocation : 26/06/2023

Administrateurs en exercice: 17

Administrateurs présents :

9/17

Administrateurs votants:

Présents: 9/17 Pouvoirs: 7/17

Excusés: 1/17

Étaient présents :

Mme MOUSSOUNI; Mme DARIES; M. BRUN; Mme CABANNE;

L'an 2023, le 30 juin à 9h30, le Conseil

d'Administration du CCAS de la ville de Tours,

dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni

dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

M. MUSSARD; M. FLEISCH; M. OREAL; Mme MAUDUIT et Mme

SERRA.

16/17

Avaient donné pouvoir :

M. DENIS à Mme MOUSSOUNI; Mme QUINTON à Mme DARIES,

Mme BLET à M. BRUN; M. PIERRE à Mme CABANNE; M. GARNAUD à M. OREAL; Mme BECARD à M. FLEISCH et Mme

LEVAVASSEUR à M. MUSSARD.

Était absente excusée :

**Mme WANNEROY** 

Tome 1 - N°23-48 - OBJET : Décisions d'aides financières prises en application du règlement communal d'aide sociale facultative – mai 2023.

Différentes décisions ont été prises dans le cadre du règlement communal d'aide sociale facultative au cours du mois de mai 2023.

	Aides CASF	Pour rappel, en 2022	Aides alimentaires d'urgence	Pour rappel, en 2022	Familles hébergées par le CCAS	PV Exceptionnels
Mars 2023	15 695,32 €	24 046,25 €	1 370 €	1 730 €	2 308,83 €	40 €
Avril 2023	17 641,43 €	16 493,16 €	1 245 €	1 155 €	100,35 €	-
Mai 2023	18 588,47 €	22 679,95 €	870 €	895€	809,28 €	-

Le montant de 809,28 € pour les « Familles hébergées par le CCAS » correspond à une facture d'énergie pour un logement mis à disposition et au paiement de dix nuitées hôtelières pour deux familles à la rue.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration entérinent ces décisions pour les montants énoncés ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS Et par Délégation

Da Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI